

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 23 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 23 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BLOT Michel, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, GRIFFEILLE Martine, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien,
MARSAND Michel , PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, RANGER Pierre,
REGOURD Vanessa, REYNES Julien, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-
François, SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame LARIVIERE Yvette
Monsieur LAPORTE Christian procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Monsieur LAPOUGE Maurice, procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José
Madame TALET Marie-Lou, procuration à Madame SICOT Maryse
Monsieur TIJDENS Nantko, procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 41 Pouvoir(s) : 9 Votants : 50
---	--

Vu la délibération n°2022B-54-CP du 07 avril 2022 définissant les conditions des critères d'attribution de subventions aux associations culturelles du territoire liées à l'exercice de la compétence culture ;

Madame Pinsolles, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine, propose que soient apportées les aides suivantes aux associations culturelles locales :

Au titre de « AIDE À LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT - Manifestations de diffusion ponctuelles » :

- L'association « La mémoire en chemin », à hauteur de 1 300,00 € pour l'organisation du Festival de la mémoire avec la programmation de deux spectacles sur le territoire de Fumel Vallée du Lot : « Conversation avec Marcelline » et « Swing heil » à Tournon-d'Agenais et Penne-d'Agenais ;

- L'association « Mémoire Vive 47 », à raison de 500,00 €, pour l'organisation, à l'occasion de la semaine commémorative en mai, d'un spectacle de danse « Mémoire vive » par la Cie K-Lyptus de Villeréal, permettant la transmission de la mémoire ;

- L'association « La Machine », à hauteur de 500,00 €, pour l'organisation de concerts tout au long de l'année au sein d'une salle dédiée et équipée ;

- L'association « Les amis de l'église Saint-Gilles », à raison de 500,00 €, pour la programmation de récitals chant et quatuors valorisant la musique et le chant lyrique au cœur d'un édifice d'exception ;

- L'association « Les amis de l'orgue de Saint-Georges », à hauteur de 600,00 €, pour la programmation de concerts, dont un festival de 3 jours pour fêter les 10 ans de la restauration de l'orgue du XIX^{ème} siècle ;

Au titre de « AIDE À LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT - Saisons culturelles – Festivals » :

- L'association « Avec Cœur et Panache », à hauteur de 3 200,00 €, pour l'organisation de temps forts culturels autour du festival « Ô Rythme des saisons » avec du théâtre et des lectures originales sur plusieurs communes du territoire tout au long de l'année ;

- L'association « Connaissance des Jeunes Interprètes » (CJI) à raison de 7 000,00 €, pour l'organisation de concerts de musique classique sur le territoire de Fumel Vallée du Lot ;

- L'association « Festival de Bonaguil-Fumel » à hauteur de 26 260,00 €, pour l'organisation d'un festival de création de théâtre actuel au Château de Bonaguil, au mois d'août.

L'aide accordée à l'association Festival de Bonaguil étant supérieure à 23 000 €, elle est encadrée par la loi 2000-321 du 12/04/2000 sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques. En conséquence, l'association devra produire un compte rendu financier qui attestera de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier sera déposé auprès de Fumel Vallée du Lot dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Au titre de « AIDE À LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT - Saisons culturelles – Festivals » et « ACTIONS ÉDUCATIVES – Diffusion culturelle » :

- L'association « ABC Blues Station » ; à hauteur de 6 500,00 €, pour l'organisation de soirées concerts de musique Blues sur la commune de Tournon d'Agenais ; avec cette année la programmation d'un concert en lien avec les actions pédagogiques du lycée de Fumel, dans le cadre des actions éducatives proposées par Fumel Vallée du Lot ;

- L'association « After Before », à raison de 13 500,00 €, pour la programmation de concerts au Pavillon 108, la gestion du studio d'enregistrement et l'accompagnement d'artistes en résidence, le fonctionnement des activités du café culturel 109 et l'organisation d'actions éducatives en direction des scolaires en partenariat avec Fumel Vallée du Lot ;

- L'association « Ciné-Liberty », à hauteur de 2 000,00 €, pour l'organisation du festival « Ciné-Culte » du 10 au 13 avril sur la commune de Monsempron-Libos, et l'animation à cette occasion d'actions éducatives en direction de publics-cibles en partenariat avec Fumel Vallée du Lot ;

Au titre de « ACTIONS ÉDUCATIVES – Diffusion culturelle » :

- L'association « Images et Son en Fumélois », à hauteur de 500,00 €, pour l'organisation de deux expositions photos à l'occasion de : Festival Ciné-Culte et exposition annuelle du Club photos à la piscine Henri Cavallier et d'un atelier d'initiation à la photographie pour les plus jeunes ;

- L'association « Le Lorient », à raison de 500,00 €, pour l'organisation de stages d'approfondissement par des professionnels sur : découverte, pratique et transmission de musiques traditionnelles et percussions du monde ;

Les subventions octroyées s'élèvent à un montant total de 62 860,00 € qui a été inscrit au Budget Primitif de Fumel Vallée du Lot à l'article 65748.

La Communauté de communes se réserve le droit de proratiser les subventions accordées comme il est stipulé dans l'alinéa VI / Modalités d'instruction de l'annexe du cadre de financement des associations culturelles du territoire.

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré
le Conseil Communautaire**

1°) - Approuve les mesures suivantes ;

- 30% de la subvention octroyée sera versée après la signature de la convention de partenariat culturel,
- Le solde de la subvention sera versé sur présentation du bilan de l'action soutenue et proratisé sur la base du budget réalisé,
- A l'issue de l'action soutenue, si le montant de l'acompte versé est supérieur au montant de la subvention proratisée sur la base du budget réalisé, le montant trop perçu sera considéré comme une avance sur la subvention de l'exercice suivant,
- En cas de cessation d'activité de l'association, le trop-perçu sera exigible ;

2°) - Approuve le montant des subventions 2026 rappelées ci-dessous ainsi que les conventions de partenariat culturel avec les associations suivantes :

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C94DTCF-DE

Reçu le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

Associations	Base de calcul	Acompte	Solde prévisionnel
ABC Blues Station	6 500,00 €	1 950,00 €	4 550,00 €
After Before	13 500,00 €	4 050,00 €	9 450,00 €
Avec Cœur et Panache	3 200,00 €	960,00€	2 240,00 €
Ciné-Liberty	2 000,00€	600,00 €	1 400,00 €
CJI	7 000,00 €	2 100,00 €	4 900,00 €
Festival de Bonaguil	26 260,00 €	7 878,00 €	18 382,00 €
Images et son en fuméolois	500,00 €	150,00 €	350,00 €
La mémoire en chemin	1 300 ,00 €	390,00 €	910,00 €
Mémoire Vive 47	500,00 €	150,00 €	350,00 €
La Machine	500,00 €	150,00 €	350,00 €
Le Lorient	500,00 €	150,00 €	350,00 €
Les amis de l'église St-Gilles	500,00 €	150,00 €	350,00 €
Les amis de l'orgue de Saint-Georges	600,00 €	180,00 €	420,00 €

3°) - Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine à signer les conventions de partenariat culturel correspondantes ;

4°) Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 04 mai 2026

Reçu en Préfecture le : 04 mai 2026

Publié ou Notifié le : 04 mai 2026
